

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## DuraTec Top 14

Version: 3.2

Date de révision:  
08.02.2021

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : DuraTec Top 14

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS  
49 avenue Georges Pompidou  
F-92593 Levallois Perret cedex

Téléphone : +33 (0)1 49 64 59 50

Téléfax : +33 (0)1 49 64 59 90

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : info@compo-expert.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Quality / Safety / Environment  
Téléphone: +49 (0) 2151 - 579 - 0

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger : N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire : "Harzardous Substances" législation allemand (Gefahrstoffverordnung) Appendic I , No. 5 (Nitrate d'Ammoniaque group C III)

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## DuraTec Top 14

Version: 3.2

Date de révision:  
08.02.2021

### 2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Engrais  
Contient  
NPK - engrais contient: Nitrate d'ammonium, sels d'ammonium, phosphates, Sulfate de Magnésium, Sulfate de Potassium, sels de calcium, potassium et éventuellement magnésium et oligo-éléments.  
1H-Pyrazole, 3,4-diméthyl-,phosphate (1:1)

### Composants dangereux

| Nom Chimique                          | No.-CAS<br>No.-CE<br>Numéro d'enregistrement     | Classification                         | Concentration<br>(% w/w) |
|---------------------------------------|--|--|--------------------------|
| nitrate d'ammonium                    | 6484-52-2<br>229-347-8<br>01-2119490981-27-XXXX  | Ox. Sol. 3; H272<br>Eye Irrit. 2; H319 | >= 10 - < 45             |
| tétraborate de disodique pentahydraté | 12179-04-3<br>215-540-4<br>01-2119490790-32-XXXX | Repr. 1B; H360FD<br>Eye Irrit. 2; H319 | <= 0,2                   |

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Appeler un médecin.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
En cas d'irritation pulmonaire, traiter d'abord avec du dexaméthason en aérosol (atomiseur).

En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## DuraTec Top 14

Version: 3.2

Date de révision:  
08.02.2021

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants:  
Méthémoglobinémie
- Risques : Contrôle ultérieur pour pneumonie et oedème pulmonaire.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.  
Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau
- Moyens d'extinction inappropriés : Mousse  
Poudre chimique sèche  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Sable

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : À des températures au-dessus de 130 °C, des gaz de décomposition dangereux peuvent être dégagés:  
Azote monoxyde, bioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière.  
Assurer une ventilation adéquate.  
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## DuraTec Top 14

Version: 3.2

Date de révision:  
08.02.2021

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Protéger de toute contamination.  
Éviter une exposition directe au soleil.  
Protéger de l'action de la chaleur.  
Protéger de l'humidité.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir à l'écart des matières combustibles.

Mesures d'hygiène : Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Protéger de la chaleur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières combustibles. Protéger de toute contamination. En cas de stockage en vrac ne pas mélanger avec d'autres engrais. Protéger de l'humidité (le produit est hygroscopique, possibilité de prise en masse ou désagrégation).

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : À protéger de l'eau. Éviter une exposition directe au soleil.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 5.1C, Nitrate d'ammonium et préparations contenant du nitrate d'ammonium

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants     | No.-CAS    | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base    |
|----------------|------------|------------------------------------|------------------------|---------|
| tétraborate de | 12179-04-3 |                                    | 3 mg/m <sup>3</sup>    | DE TRGS |

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## DuraTec Top 14

Version: 3.2

Date de révision:  
08.02.2021

|                                  |   |                              |                                |   |
|----------------------------------|---|------------------------------|--------------------------------|---|
| disodique pentahydraté           |   |                              |                                | 900   |
| Catégorie valeur limite maximale | 8;(II)  |                              |                                |   |
| Information supplémentaire       | AGS, The threshold value is based on the element content of the corresponding metal., When there is compliance with the OEL and biological tolerance values, there is no risk of harming the unborn child |                              |                                |   |
|                                  |   | Valeurs limites d'exposition | 0,5 mg/m <sup>3</sup> (Borate) | DE TRGS 900   |
| Catégorie valeur limite maximale | 2;(I)   |                              |                                |   |
| Information supplémentaire       | AGS, The threshold value is based on the element content of the corresponding metal., When there is compliance with the OEL and biological tolerance values, there is no risk of harming the unborn child |                              |                                |   |
|                                  |   |                              | 1 mg/m <sup>3</sup>            | Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - concentrations maximales admissible |

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Utilisation finale                    | Voies d'exposition              | Effets potentiels sur la santé  | Valeur                  |
|---------------------|---------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|-------------------------|
| nitrate d'ammonium  | Travailleurs                          | Inhalation                      | Long terme - effets systémiques | 36 mg/m <sup>3</sup>    |
|                     | Travailleurs                          | Contact avec la peau            | Long terme - effets systémiques | 5,12 mg/kg p.c./jour    |
|                     | Consommateurs                         | Ingestion                       | Long terme - effets systémiques | 2,56 mg/kg p.c./jour    |
|                     | Consommateurs                         | Inhalation                      | Long terme - effets systémiques | 8,9 mg/m <sup>3</sup>   |
|                     | Consommateurs                         | Contact avec la peau, Ingestion | Long terme - effets systémiques | 2,56 mg/kg p.c./jour    |
|                     | tétraborate de disodique pentahydraté | Travailleurs                    | Inhalation                      | Exposition à long terme |
| Consommateurs       |                                       | Inhalation                      | Exposition à long terme         | 3,4 mg/m <sup>3</sup>   |
| Travailleurs        |                                       | Contact avec la peau            | Exposition à long terme         | 316,4 mg/kg p.c./jour   |
| Consommateurs       |                                       | Contact avec la peau            | Exposition à long terme         | 159,5 mg/kg p.c./jour   |

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## DuraTec Top 14



Version: 3.2

Date de révision:  
08.02.2021

|  |               |           |   |                      |
|--|---------------|-----------|---|----------------------|
|  | Consommateurs | Ingestion | Exposition à long terme, Exposition à court terme | 0,79 mg/kg p.c./jour |
|--|---------------|-----------|---|----------------------|

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance                   | Compartiment de l'Environnement      | Valeur    |
|---------------------------------------|--------------------------------------|-----------|
| nitrate d'ammonium                    | Station de traitement des eaux usées | 18 mg/l   |
| tétraborate de disodique pentahydraté | Eau douce                            | 2,9 mg/l  |
|                                       | Eau de mer                           | 2,9 mg/l  |
|                                       | Sol                                  | 5,7 mg/kg |
|                                       | Utilisation/rejet intermittent(e)    | 13,7 mg/l |
|                                       | Station de traitement des eaux usées | 10 mg/l   |

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : protection respiratoire en cas de formation d'aérosols ou de poussière.  
Filtre à particules EN 143 P1 (faible capacité de rétention (particules solides de produits inertes)).

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : granuleux

Couleur : divers

Odeur : très faible

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : env. 5 - 5,5, Concentration: 100 g/l (20 °C)

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Non applicable

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : Non applicable

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## DuraTec Top 14

Version: 3.2

Date de révision:  
08.02.2021

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| Inflammabilité (solide, gaz)          | : Ce produit n'est pas inflammable.  |
| Limite d'explosivité, supérieure      | : Non explosif   |
| Limite d'explosivité, inférieure      | : Non explosif   |
| Pression de vapeur                    | : Non applicable   |
| Densité de vapeur relative            | : Non applicable   |
| Masse volumique apparente             | : env. 1.150 kg/m <sup>3</sup>   |
| Solubilité(s)<br>Hydrosolubilité      | : soluble  |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Non applicable   |
| Température de décomposition          | : > 130 °C<br>Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. |
| Viscosité<br>Viscosité, dynamique     | : Non applicable   |
| Viscosité, cinématique                | : Non applicable   |
| Propriétés explosives                 | : Non explosif   |
| Propriétés comburantes                | : N'est pas considéré comme une substance oxydante                           |

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Formation d'ammoniac sous l'action de bases.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.  
Éviter l'humidité.

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## DuraTec Top 14

Version: 3.2

Date de révision:  
08.02.2021

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Soufre, chlorites, chlorure, chlorates, Hypochlorites, substances reagissant acide ou basiquement, substances susceptibles d'être inflammable ou oxydable, nitrites, sels métalliques, poudres métalliques, herbicide, des hydrocarbures chlorés, composés organiques.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Azote monoxyde, bioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

##### Composants:

###### **nitrate d'ammonium:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.950 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : > 88,8 mg/l  
Méthode: Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

###### **tétraborate de disodique pentahydraté:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.200 - 3.400 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,0 mg/l  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### Produit:

Espèce: Lapin  
Méthode: OCDE ligne directrice 404  
Résultat: non irritant



# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## DuraTec Top 14

Version: 3.2

Date de révision:  
08.02.2021

### **Composants:**

#### **nitrate d'ammonium:**

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: non irritant

#### **tétraborate de disodique pentahydraté:**

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

#### **Produit:**

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: non irritant

### **Composants:**

#### **nitrate d'ammonium:**

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Irritant

#### **tétraborate de disodique pentahydraté:**

Espèce: Lapin

Evaluation: Irritant

Résultat: Irritation modérée des yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Produit:**

Résultat: non sensibilisant

### **Composants:**

#### **nitrate d'ammonium:**

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

#### **tétraborate de disodique pentahydraté:**

Type de Test: Test de Buehler

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

#### **Produit:**

Génotoxicité in vitro

: Remarques: Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## DuraTec Top 14

Version: 3.2

Date de révision:  
08.02.2021

### Composants:

#### **nitrate d'ammonium:**

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

#### **tétraborate de disodique pentahydraté:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes

### **Cancérogénicité**

#### Produit:

Remarques: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

### Composants:

#### **nitrate d'ammonium:**

Espèce: Rat

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

#### **tétraborate de disodique pentahydraté:**

Cancérogénicité - Evaluation : Une classification comme cancérogène n'est pas possible avec les données disponibles.

### **Toxicité pour la reproduction**

#### Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Pas toxique pour la reproduction

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.  
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

### Composants:

#### **nitrate d'ammonium:**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat

Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

#### **tétraborate de disodique pentahydraté:**

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## DuraTec Top 14

Version: 3.2

Date de révision:  
08.02.2021

Toxicité pour la reproduction : Lors des essais sur animaux, le risque d'altération de la fertilité est apparu seulement après administration de très fortes doses de cette substance.  
- Evaluation Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### **nitrate d'ammonium:**

Espèce: Rat

NOAEL: > 1.500 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Rat

NOAEL: = 256 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 52 w

Méthode: OCDE ligne directrice 453

Espèce: Rat

NOAEL: >= 185 mg/kg

Voie d'application: Par inhalation

Durée d'exposition: 2 w

Méthode: Toxicité par inhalation par doses répétées: étude à 28 jours ou à 14 jours.

### Expérience de l'exposition humaine

#### Produit:

Informations générales : Risque de formation de méthémoglobine.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques: Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## DuraTec Top 14

Version: 3.2

Date de révision:  
08.02.2021

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Produit:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 422 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 555 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique
- Toxicité pour les algues : NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 83 mg/l  
Durée d'exposition: 168 h  
Type de Test: autre(s)  
Méthode: Donnée non disponible
- Toxicité pour les bactéries : CE 20 (boue activée): env. > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 0,5 h  
Type de Test: autre(s)  
Méthode: Donnée non disponible

##### Composants:

###### **nitrate d'ammonium:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 490 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
  
CL50 : 490 mg/l
- Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1.700 mg/l  
Durée d'exposition: 10 jr

###### **tétraborate de disodique pentahydraté:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (limande): 74 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 242 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h
- Toxicité pour les algues : CE10 (Scenedesmus subspicatus): 24 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## DuraTec Top 14

Version: 3.2

Date de révision:  
08.02.2021

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le produit fonctionne dans le sol comme engrais et est diminué en quelques semaines.

#### Composants:

##### **nitrate d'ammonium:**

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

#### Composants:

##### **nitrate d'ammonium:**

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -3,1

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Produit:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Remarques: Donnée non disponible

### 12.6 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Lors d'une élimination par traitement biologique, un dérèglement du processus de nitrification de la boue activée peut intervenir.  
Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.  
Information écologique supplémentaire  
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.  
Pour les valeurs élevées de pH, telles qu'elles peuvent exister naturellement pour les eaux, il faut s'attendre à une augmentation de l'effet toxique sur les organismes aquatiques.

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## DuraTec Top 14

Version: 3.2

Date de révision:  
08.02.2021

---

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Vérifier la réutilisation en agriculture.  
Contacter le fabricant.
- Emballages contaminés : Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale;  
ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

---

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Non pertinent

---

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau

Autres réglementations : TRGS 511 'Ammoniumnitrat'.

Produit soumis au règlement (UE) 2019/1148 ; les transactions suspectes, la disparition ou le vol du produit doivent être signalés à l'autorité compétente .

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette produit.

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## DuraTec Top 14

Version: 3.2

Date de révision:  
08.02.2021

### SECTION 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H272 : Peut aggraver un incendie; comburant.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H360FD : Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

#### Texte complet pour autres abréviations

Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Ox. Sol. : Matières solides comburantes  
Repr. : Toxicité pour la reproduction

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

#### Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, trans-

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## DuraTec Top 14



Version: 3.2

Date de révision:  
08.02.2021

---

port, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

DE / FR